

Dossier

INTÉGRATION RÉGIONALE UEMOA-CEDEAO

La convergence, comment se porte-t-elle dans un contexte de crise sanitaire ?

Les Signaux forts de l'Économie

Évolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne à fin décembre 2021

Coopération Internationale et Régionale

Rapport sur les Perspectives Économiques et Financières à Moyen Terme
Les acteurs élaborent des projets de documents

Vie d'Entreprise

Management de la qualité
La DGE décroche la certification ISO 9001 version 2015

Actualités Institutionnelles

M. Adama COULIBALY
Ministre de l'Économie et des Finances,
dans l'émission "Ça fait l'actualité" sur RTI 1
« L'économie se porte bien aujourd'hui »





SOMMAIRE

EDITORIAL

- ▶ Mot du Directeur Général de l'Economie,
Dr. SAIN Oguié 04

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ▶ **Evolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne à fin décembre 2021** 05

DOSSIER

Intégration régionale UEMOA-CEDEAO

- ▶ La convergence, comment se porte-t-elle dans un contexte de crise sanitaire ? 08

ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

- ▶ **M. Adama COULIBALY Ministre de l'Economie et des Finances**
« L'économie se porte bien aujourd'hui » 18
- ▶ **Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI)**
21 membres distingués par le Ministre Adama COULIBALY 20
- ▶ **Rapport sur les Opérations de Prélèvement Communautaires**
Le satisfécit du Président du Comité national 21

ECHOS ECO

- ▶ En deux décennies, la Côte d'Ivoire a quintuplé son stock d'IDE entrants 22

COOPERATION INTERNATIONALE ET REGIONALE

- ▶ **Rapport sur les Perspectives Economiques et Financières à Moyen Terme**
Les acteurs élaborent des projets de documents 23

LUCARNE

- ▶ **Le Rapport Economique et Financier (REF)**
Bon à savoir 24

DROIT ET ECONOMIE

- ▶ Comprendre la réforme du règlement des différends entre investisseur et l'Etat 25

VIE D'ENTREPRISE

- ▶ **Management de la Qualité**
La DGE décroche la certification ISO 9001 version 2015 27
- ▶ **Prix National d'Excellence édition 2021**
La Direction Générale de l'Economie honorée 27
- ▶ **1^è édition de « la Semaine du Mutualiste »**
Clap de fin dans la ferveur 28
- ▶ **Journée Internationale des Droits de la Femme à la DGE**
Dr SAIN Oguié : « je m'engage à faire la promotion des femmes, mais sans complaisance » 29
- ▶ **Programme de Formation en Gestion de la Politique Economique (GPE)**
Trois auditeurs de la DGE reçoivent leur parchemin 29
- ▶ **Cancer de la prostate**
Des agents de la DGE se font dépister 30

BUREAU VERITAS
Certification



DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE (DGE)

Plateau Immeuble SCIAM 6ème étage
Avenue marchand, BP.V163 Abidjan

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme

Standard

ISO 9001:2015

**ELABORATION DES OUTILS DE PILOTAGE ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ;
PRODUCTION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ;
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ;
SUIVI ET ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ;
PROMOTION ÉCONOMIQUE**

Date originale de début du cycle de certification: 07 Octobre 2021

Date d'expiration du cycle précédent : NA

Date de l'audit de certification : 30 Juillet 2021

Date de début du cycle de certification : 07 Octobre 2021

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat expire le: 06 Octobre 2024

Certificat No.AFR 21.00168 FR

Version: 1

Date de révision: 07 Octobre 2021

Signé par BVCI



Adresse de l'organisme de certification : 5e étage, 66 Princes Street, Londres E1 8HG, Royaume-Uni

Bureau local : Bureau Veritas Côte d'Ivoire, Plateau d'Abidjan, Boulevard Roume, Angle Rue Thomasset

Des précisions supplémentaires concernant le périmètre de certification de ce certificat et l'applicabilité des exigences relatives au système de gestion peuvent être obtenues en consultant l'organisation.

Pour vérifier la validité de ce certificat, veuillez appeler : 00225 20 31 25 00

UEMOA-CEDEAO : l'observation des critères de convergence perturbée !

A l'instar du reste du monde, les pays Ouest-Africains n'ont pas échappé aux effets pervers de la Covid 19 sur les activités économiques. Certains engagements communautaires, y compris le respect des critères de convergences, ont été mis à rude épreuve au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Deux ans après l'apparition de cette pandémie, quel est l'état réel du processus d'intégration économique dans ces espaces communautaires ? Les critères de convergences édictés par les Etats sont-ils respectés ?

Dans ces deux éditions cumulées du Journal de la Direction Générale de l'Economie (JDGE), une lucarne est faite sur ce pan d'activités sous Régionales et en donne des réponses dans un dossier consacré à l'intégration économique. A l'évidence, la situation préoccupe au plus haut point les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UEMOA et de la CEDEAO qui ont décidé de la suspension du respect desdits critères de convergence. Dans ce contexte de guerre économique mondiale, la sous-région ouest africaine ne saurait se laisser englober sans s'adapter à l'environnement de sa relance.

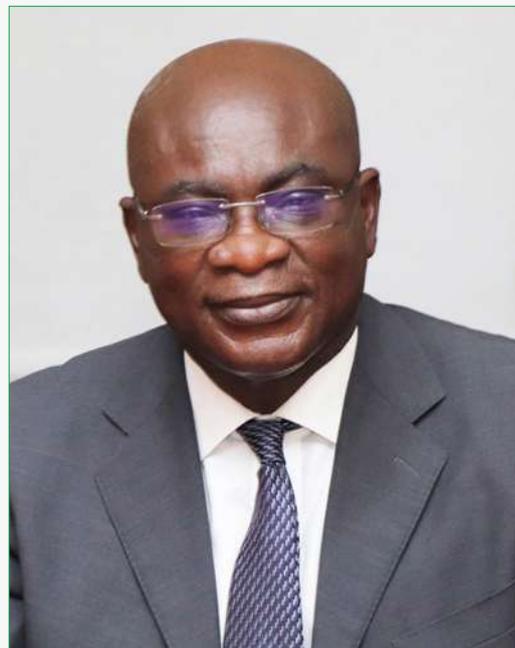
En outre, à côté de ce point sur les objectifs de l'économie nationale et sous régionale, vous trouverez aussi dans ce numéro du JDGE vos rubriques habituelles.

A savoir la **Lucarne**, Droit et Economie, Coopération Internationale et Régionale, Actualités Institutionnelles et Vie de l'Entreprise.

En effet, La Lucarne présente, à travers 10 questions et réponses techniques, le Rapport Economique et Financier (REF) du 05 juin 2014 relatif aux lois de finances élaboré par les services de la DGE. Dans **Droit et Economie**, une large présentation est faite de la Réforme du Règlement des Différends entre Investisseurs et Etat (RDIE). Vous découvrirez que c'est un accord entre Etats

« Certains engagements communautaires tel le respect des critères de convergences ont été mis à rude épreuve au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) »

dans les traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement qui renforce la confiance et stabilise l'environnement des affaires. En ce qui concerne la **Coopération Internationale et Régionale**, la



Direction de Affaires Économiques et régionales (DAFER) a rédigé un excellent document à lire sur le processus d'élaboration du Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) et du Rapport sur les Perspectives Economiques et Financières à Moyen Terme de la Côte d'Ivoire (RPEFMT) pour le compte des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Enfin, **Actualités Institutionnelles et Vie de l'Entreprise** lève un coin de voile, respectivement, sur les activités du Ministre de l'Economie et des Finances et sur le quotidien des agents de DGE.

Dr. SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE A FIN DECEMBRE 2021

Le **secteur primaire** a enregistré une évolution contrastée caractérisée par une augmentation de 4,9% de la production en volume de l'agriculture d'exportation et une contraction de 0,4% de celle de l'agriculture vivrière.

L'agriculture d'exportation, a bénéficié de la bonne tenue des cours et de la normalisation de la commercialisation. Les productions de cacao fèves (+2,6%), de noix de cajou (+14,1%), de régime de palme (+17,7%), de caoutchouc naturel sec (+15,7%), de coton graine (+10,5%), d'ananas (+18,6%) et de banane dessert (+5,6%) ont augmenté. Par contre, la production de café (-25,6%) a reculé sous l'effet du vieillissement du verger lié au désintérêt des paysans. De même, la production de sucre s'est contracté de 12,9% sous l'effet de la maladie de la canne à sucre, des conditions climatiques défavorables et du rationnement de l'électricité qui a perturbé l'irrigation des plantations.

Au niveau de l'agriculture vivrière, la baisse de la production est liée à la perturbation des ensemencements intervenue en 2020 du fait des dérèglements climatiques et de l'indisponibilité de la main d'œuvre saisonnière en provenance des pays de l'arrière-pays consécutives à la fermeture des frontières terrestres. La filière a également pâti du retard observé des pluies en début d'année. Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'Urgence de soutien aux filières Agricoles (PURGA) en vue d'assurer la survie des différentes filières agricoles impactées par la Covid-19.

Dans le **secteur secondaire**, l'indice de production industrielle



La croissance du PIB provient à la fois des secteurs primaire (+2,3%), secondaire (+4,4%) et tertiaire (+10,5%).

en volume a progressé de 6,2%. Cette évolution dénote de la résilience de l'activité industrielle dans un contexte de rationnement de l'électricité de la fin du mois d'avril à la mi-juillet 2021. Elle a été soutenue à la fois par les industries extractives (+3,9%), les industries manufacturières (+7,6%), les industries de « production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+2,5%) et les industries environnementales (+6,8%). Au niveau de l'électricité, la production est ressortie en hausse de 1,9% à fin décembre 2021, grâce au dynamisme de la production de source thermique (+12,3%) tandis que la production de source hydraulique a baissé de 22,2%.

S'agissant de l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), elle a bénéficié de l'exécution des projets d'infrastructures publics. L'indicateur avancé du BTP s'est amélioré de 1,1%.

Dans le **secteur tertiaire**, le redressement amorcé au second semestre de l'année 2020, avec l'allègement des mesures restrictives s'est poursuivi en 2021. Ainsi, l'indice du Chiffre d'affaires du commerce de détail (+11,4%), le nombre de passagers dans le

transport aérien (+80,5%), les trafics de marchandises par voie ferroviaire (+1,1%) et maritime (+14,4%) ainsi que les trafics « voix mobile » (+20,7%) et « internet » (+60,3%) dans la branche des télécommunications sont ressortis en hausse. De même, le transport routier a poursuivi son dynamisme au regard de l'augmentation de 18,8% des mises à la consommation des carburants « super » et « gasoil ».

En ce qui concerne les **prix à la consommation**, les tensions inflationnistes ont été persistantes tout au long de l'année et se sont accélérées en fin d'année. Le taux d'inflation en moyenne annuelle est ressorti à +4,2% après +2,4% en 2020. Cette augmentation de l'indice harmonisé des prix à la consommation est due principalement aux prix des produits comestibles (+7,4%) et à un degré moindre aux prix des produits non comestibles (+2,6%). Néanmoins, ces tensions inflationnistes ont été atténuées par les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie. L'origine de l'inflation est beaucoup plus locale (+4,8%) qu'importée (+1,3%). S'agissant de l'Indice des

Prix de la Production Industrielle, il a progressé de 10,0%.

En lien avec les dynamismes sectoriels, le marché de l'emploi a évolué favorablement. Le nombre de salariés en **emploi formel** s'est accru de 7,5% pour se situer à 1 227 172. Cette croissance est attribuable aussi bien au secteur public qu'au secteur privé qui ont affiché des hausses respectives de 5,8% et 8,1% des effectifs de salariés.

La **situation des finances publiques**, comparée aux objectifs définis dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV des statuts du FMI, a été marquée par une plus-value des recettes totales et dons de 519,0 milliards (+9,2%) provenant des recettes fiscales y compris recettes affectées (+393,2 milliards) et des recettes non fiscales (+162,0 milliards) tandis que la mobilisation des dons (-36,1 milliards) a été moindre que prévue. La pression fiscale s'est établie à 13,0% du PIB contre un objectif de 12,4%. En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils ont été exécutés en dépassement de 357,7 milliards (+4,6%), avec un taux d'exécution des dépenses d'investissements de 101%.

Il en a résulté un déficit budgétaire de 1 970,4 milliards (5,0% du PIB) contre un déficit prévisionnel de 2 131,7 milliards (5,6% du PIB). Le financement de ce déficit ainsi que le règlement des échéances du capital de la dette publique ont été financés par la levée de 2 548,0 milliards (hors bons de trésorerie) sur les marchés monétaires et financiers.

Les **échanges extérieurs hors biens exceptionnels** ont augmenté en rapport avec une relative normalisation du commerce

international, comparés à la situation en 2020, et un rebond des cours des matières premières. Les exportations et les importations en valeur ont progressé respectivement de 16,8% et 25,0%. Le solde commercial hors biens exceptionnels est ressorti excédentaire de 731,4 milliards, en deçà de l'excédent de 1 054,5 milliards enregistré en 2020, en raison de la forte accélération des importations. Par ailleurs, le taux de couverture des importations par les exportations s'est affiché à 110%, en régression de 7,7 points de pourcentage sur un an.

En ce qui concerne les **agrégats monétaires**, la masse monétaire au sens large (M2) s'est accrue de 18,3% (+2 392,7 milliards) en glissement annuel, sous l'effet de la progression des créances nettes sur l'Administration Centrale de 18,1% (+705,8 milliards), des créances sur l'économie de 12,5% (+1 015,5 milliards) et des actifs extérieurs nets de 32,3% (+1 014,5 milliards).

Au niveau de la place **boursière de l'UEMOA**, une tendance haussière a été observée à partir du mois de février 2021 après cinq années consécutives de baisse. Les indicateurs de référence BRVM 10 et BRVM Composite ont progressé respectivement de 17,3% et de 39,1% en glissement annuel, imputable au renforcement de la plupart des indices boursiers sectoriels. En outre, la capitalisation boursière a augmenté de 28,0%, portée à la fois par les marchés des actions (+39,3%) et des obligations (+19,8%).

En conclusion, sous l'effet d'une vigueur de la consommation et des investissements, l'économie ivoirienne a confirmé en 2021, son redressement amorcé au second semestre de l'année 2020, après

un premier semestre fortement affecté par les mesures restrictives mises en place dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire mondiale. Au niveau du secteur primaire, bien que la production vivrière soit attendue en repli comme le confirme la raréfaction de l'offre de certains produits vivriers, les rythmes de croissance de la plupart des cultures d'exportation sont positifs et supérieurs aux prévisions de croissance annuelles. Dans le secteur secondaire, l'activité industrielle et le BTP ont progressé. De même, dans le secteur tertiaire, les activités des différentes branches sont ressorties en accroissement.

Le marché de l'emploi formel a été dynamique, en relation avec la vigueur de l'activité économique et le financement bancaire de l'économie a été soutenu.

Toutefois, ces évolutions globalement favorables ont été entachées par les tensions sur les prix à la consommation.

L'exécution budgétaire a été caractérisée par un déficit budgétaire moindre que prévu grâce à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales. Toutefois, ce déficit s'est situé au-dessus du maximum de 3% du PIB de la norme budgétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Au regard des évolutions sectorielles, la progression du PIB, qui avait décéléré en 2020 pour s'afficher à +2,0% après un accroissement de 6,2% en moyenne annuelle sur la période 2016-2019, est estimée à 7,4% en 2021. La croissance du PIB provient à la fois des secteurs primaire (+2,3%), secondaire (+4,4%) et tertiaire (+10,5%).

Source: DGE / DPPSE

GRAPHIQUES ET TABLEAUX ILLUSTRATIFS DE L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CÔTE D'IVOIRE A FIN DECEMBRE 2021

Tableau 1 : Principales productions de l'agriculture d'exportation

(En tonnes)	Année 2020	Année 2021	Variation (%)	Prev annuelle 2021 (%) Sept 2021
Cacao fèves	2 172 735,9	2 228 421,6	2,6	-3,3
Café	82 388	61 312	-25,6	-33,2
Noix de cajou	848 700,0	968 676,0	14,1	6,0
Ananas	65 156,3	77 291,4	18,6	6,0
Banane dessert	508 198,4	536 522,4	5,6	6,0
Régime de palme	2 346 697,6	2 762 606,0	17,7	2,5
Caoutchouc naturel sec	950 678,26	1 100 385,6	15,7	5,3
Coton graine	506 148,8	559 454,9	10,5	5,8
Sucre	207 216,3	180 584,2	-12,9	1,7

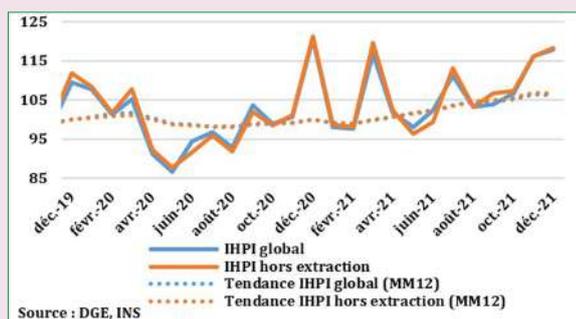
Sources : DGE, OPA, MEMINADER

Tableau 2 : Principales productions de l'agriculture vivrière

(En tonnes)	Réal. 2020	Est. 2021	Variation (%)
Tubercules et Banane plantain			
Bananes plantains	2 082 812	2 030 593	-2,5%
Manioc	6 443 565	6 302 334	-2,2%
Ignames	7 654 617	7 589 804	-0,8%
Taro	89 163	87 738	-1,6%
Patate douce	57 983	57 048	-1,6%
Céréales			
Mais	1 175 715	1 139 557	-3,1%
Mil	69 465	67 441	-2,9%
Riz, Paddy	1 481 182	1 659 007	12,0%
Fonio	18 634	20 795	11,6%
Sorgho	72 186	70 155	-2,8%
Autres			
Aubergine	109 052	107 512	-1,4%
Gombo	188 736	186 112	-1,4%
Tomate	47 283	46 628	-1,4%
Arachide	227 571	233 890	2,8%

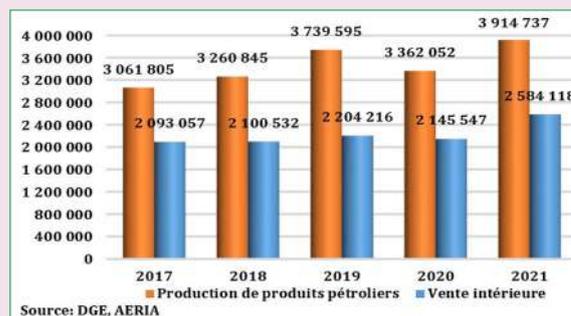
Sources : DGE, MEMINADER

Graphique 1 : Evolution de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle en volume



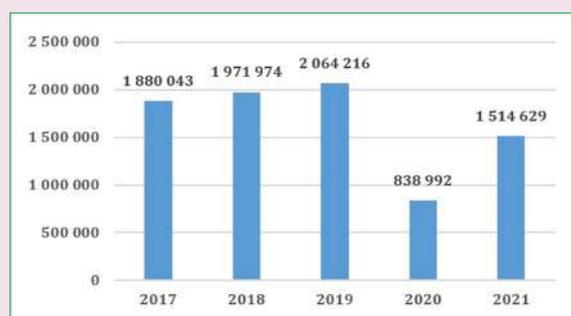
Source : DGE, INS

Graphique 2 : Production et vente de produits pétroliers (en tonnes)



Source: DGE, AERIA

Graphique 3 : Evolution du nombre de passagers commerciaux à l'aéroport d'Abidjan

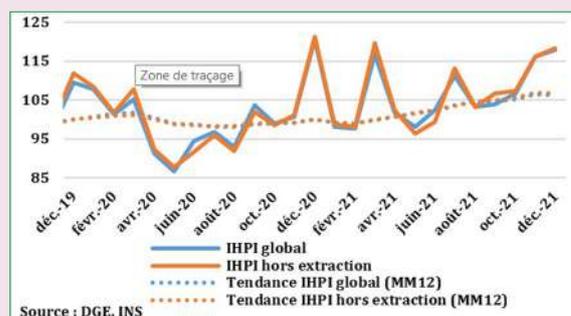


Graphique 4 : Evolution des recettes et dons par rapport aux objectifs de l'année 2021



Source: DGE

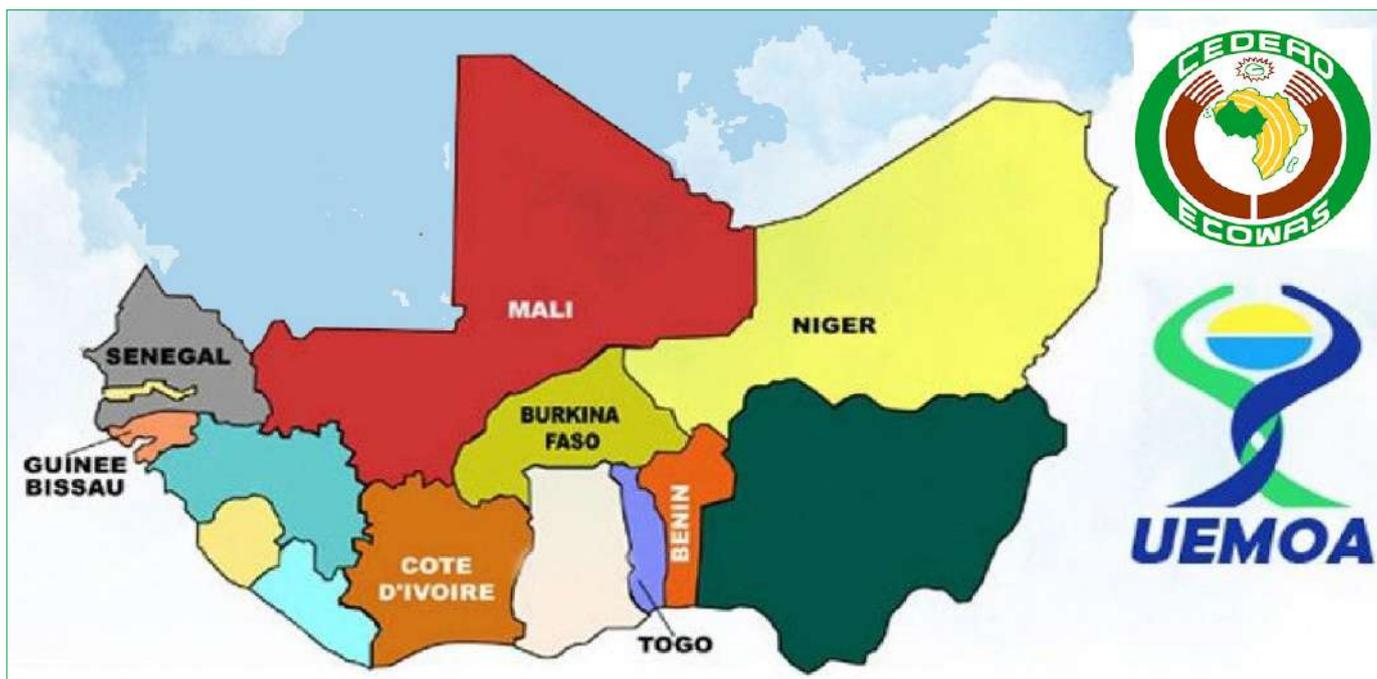
Graphique 5 : Evolution des dépenses par rapport aux objectifs de l'année 2021



Source : DGE, INS

INTÉGRATION RÉGIONALE UEMOA-CEDEAO

La convergence, comment se porte-t-elle dans un contexte de crise sanitaire ?



Les projections indiquent qu'en 2021 aucun pays ne devrait satisfaire tous les critères de convergence macroéconomique, comme en 2020

Décembre 2019, apparaissait à Wuhan, en Chine la maladie à coronavirus (Covid-19). En l'espace de quelques semaines, cette maladie devenue virale et classée au rang de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), commençait à perturber sérieusement l'activité économique mondiale. Ses effets se font encore sentir aujourd'hui. L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un marché d'environ 123,6 millions d'habitants, n'échappe pas aux menaces de cette pandémie surtout que depuis son apparition, les Etats et blocs économiques régionaux, partout sur la planète, s'activent déjà à trouver des solutions pour l'endiguer. L'UEMOA, dans ce contexte, se réunissait le 27 avril 2020 par visioconférence. Lors de cette session extraordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de cette organisation, basée à Ouagadougou et créée en janvier 1994, arrête des mesures fortes. **Les plus hauts dirigeants décident de suspendre temporairement l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA. L'objectif est sans ambages : donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance.**

Le Président de la République Ivoirienne, **SEM. Alassane OUATTARA**, en qualité de Président en

exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, préside, ce jour-là, cette rencontre. A l'ouverture des travaux, il fait le point de l'évolution de cette pandémie et souligne que le nombre de personnes contaminées dans le monde avait franchi depuis quelques jours, le cap de 2,5 millions de personnes et déjà occasionné plus de deux cents mille (200.000) décès. Quant à la zone UEMOA, à la date du 22 avril 2020, elle enregistrait 3200 cas confirmés, 105 décès. Le Chef de l'Etat saisit cette occasion pour exhorter ses pairs à définir une stratégie commune de lutte contre la pandémie et à donner des orientations aux institutions régionales et aux équipes gouvernementales pour sa mise en œuvre.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui regroupe 15 Etats y compris ceux de l'UEMOA prend également des mesures dans ce contexte de crise sanitaire mondiale. **Elle a déclaré 2020 et 2021 d'« années exceptionnelles » afin de permettre aux pays membres de mieux s'organiser.** Cette décision de l'une des cinq Communautés Economiques Régionales (CER) d'Afrique annonce que le respect des critères de convergence, comme au niveau de l'UEMOA, est suspendu. **Aucun de ses Etats membres, par conséquent, « n'est obligé de se conformer aux critères fixés »**, précise une note de la Direction Générale de l'Economie (DGE).

Les performances en matière de convergence des Etats membres dans les zones UEMOA et CEDEAO sont appréciées au regard des critères ci-après :

Tableau 1 : CRITERES CEDEAO

Premier rang	Seuil
Ratio du déficit budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	<= 3%
Taux d'inflation annuel moyen	<= 5%
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale	<= 10% RFn-1
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	>=3 mois d'importation
Second rang	
Ratio Dette/PIB	<= 70%
Stabilité du taux de change nominal	+/-10%

Tableau 2 : CRITERES UEMOA

Premier rang	Seuil
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	>= -3%
Taux d'inflation annuel moyen	<= 3%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal	<= 70%
Second rang	
Masse salariale sur les recettes fiscales	<= 35%
Taux de pression fiscale	>= 20%

I. Situation de la convergence dans l'UEMOA

L'ensemble des Etats membres de l'UEMOA, à l'instar des autres, ont été affectés par la crise sanitaire à coronavirus. A cet effet, la situation économique de la région s'est dégradée pour afficher une croissance de 1,8% contre 5,7% en 2019. Dans le cadre de la convergence, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunie en visioconférence, en sa session extraordinaire le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance.

Les performances en matière de convergence dans la zone UEMOA sur la période 2019-2021 se présentent comme ci-après :

Critère de Premier rang :

Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal de l'Union s'est établi à -5,6% contre -2,5% en 2019. Ce critère ne serait respecté par aucun Etat Membre en 2020 alors que quatre (04) pays

l'ont respecté en 2019.

Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union s'est établi à 2,1% en 2020 contre -0,7% en 2019. En 2020, excepté le Bénin, tous les Etats ont respecté le critère contre la totalité des Etats en 2019.

L'encours de la dette publique totale de l'Union en 2020 a représenté 50,1% du PIB nominal, contre 43,5% en 2019. En 2020, tous les Etats ont respecté le critère tout comme en 2019.

Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales de l'Union en 2020 s'est chiffré à 42,8%, après 39,5% en 2019. Le Sénégal est le seul pays qui l'a respecté en 2020 contre deux (02) pays (Mali et Sénégal) en 2019.

Le taux de pression fiscale de l'Union en 2020 est ressorti à 13,0% contre 13,4% en 2019. Aucun Etat n'a respecté ce critère tout comme en 2019.

Les projections indiquent qu'en 2021 aucun pays ne devrait satisfaire tous les critères de convergence macroéconomique, comme en 2020.

Tableau 3 : nombre de pays de l'UEMOA ayant respecté les différents critères de convergence sur la période

	2018	2019	2020*	2021**
Critères de premier rang				
Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	3	4	0	0
Le taux d'inflation annuel moyen	8	8	7	8
L'encours de la dette publique totale	8	8	8	7
Critères de second rang				
Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	2	2	1	2
Le taux de pression fiscale	0	0	0	0

Sources : Rapport de la Surveillance Multilatérale de décembre 2021, *Estimation, **Projections

II. La situation de la convergence dans la CEDEAO

En 2020, la crise sanitaire a eu un impact négatif sur les économies de la région, renversant ainsi la forte performance économique enregistrée au cours de ces dernières années. Dans ce contexte, la phase de convergence n'a pas été respectée et les années 2020 et 2021 ont été déclarées « années exceptionnelles » pour permettre aux pays de mieux s'organiser. Cette situation implique que le respect des critères de convergence est suspendu pour ces années et, par conséquent, aucun Etat membre n'est obligé de se conformer aux critères fixés. De manière générale, la

croissance du PIB de la région a connu une contraction en 2020 en s'affichant à -1,1 % contre +3,1 % en 2019.

Les performances en matière de convergence dans la zone CEDEAO sur la période 2019-2021 se présentent comme ci-après :

Le ratio du déficit budgétaire s'est accru dans l'ensemble des Etats membres, le ratio le plus élevé étant observé au Ghana, 11,1% par rapport à 4,8% en 2019, suivi de Cabo Verde, 9,1% contre 2,0% en 2019. Dans le domaine de la convergence macroéconomique, seul deux (02) Etats membres (Guinée et Libéria) ont réalisé l'exploit à la fin décembre 2020, contre huit (08) en 2019.

Les performances relatives au critère d'**inflation** sont demeurées inchangées, dans la mesure où neuf (09) Etats membres ont atteint la cible en fin décembre 2020, contre neuf (09) à la même période de 2019,

La performance en matière de **financement du déficit budgétaire** par la Banque Centrale a baissé, dans la mesure où neuf (09) Etats membres ont atteint la cible à la fin décembre 2020, contre treize (13) au cours de la période de 2019.

Le critère relatif aux **réserves extérieures brutes** a été rempli par treize (13) États membres à la fin de décembre 2020, soit le même nombre de pays qui ont atteint le seuil en 2019.

La performance dans le domaine de **la stabilité du taux de change nominal** a connu une hausse, dans la mesure où tous les quinze (15) États membres ont atteint la cible à la fin du mois de décembre 2020, contre quatorze (14) à la fin de l'année 2019. Le Libéria a été le seul pays à avoir enregistré les plus mauvaises performances en ce qui concerne ce critère entre 2017-2019.

La performance dans le domaine de **la dette publique** a également chuté au cours de la période sous-revue, dans la mesure où douze (12) États membres ont atteint la cible en fin décembre 2020, contre treize (13) en 2019.

Les projections indiquent qu'en 2021 aucun pays ne devrait satisfaire tous les critères de convergence macroéconomique, comme en 2020.

Tableau 4 : nombre de pays ayant respecté les différents critères de convergence sur la période

	2018	2019	2020*	2021**
Critères de premier rang				
Déficit budgétaire (y compris les dons) / PIB	7	8	2	2
Inflation (moyenne annuelle)	12	9	9	9
Réserves extérieures brutes	13	14	13	14
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale	11	13	9	11
Critères de second rang				
Taux de change nominal	14	14	15	15
Dette publique / PIB	13	13	12	11

Sources : Banques centrales, AMAO, *Estimation, **Projections

CRITERES DE PREMIER RANG DE L'UEMOA

NB :

- **Cases grisées : respect du critère**
- **Cases blanches : non-respect du critère**

	Années	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Solde budgétaire (y compris les dons) / PIB	2018	-2,9	-4,2	-2,9	-4,3	-4,7	-3,0	-3,7	-0,5	-3,3
	2019	-0,5	-3,4	-2,3	-3,6	-1,7	-3,5	-3,9	-0,8	-2,5
	2020	-4,7	-5,3	-5,6	-9,3	-5,5	-5,2	-6,4	-7,0	-5,6
	2021	-6,5	-5,1	-5,6	-6,6	-5,6	-4,5	-6,3	-6,0	-5,7
Taux d'inflation annuel moyen	2018	0,8	1,9	0,6	0,4	1,9	2,8	0,5	0,9	1,2
	2019	-0,9	-3,2	0,8	0,2	-3,0	-2,5	1,0	0,7	-0,7
	2020	3,0	1,9	2,4	1,5	0,5	2,9	2,5	1,8	2,1
	2021	3,0	3,0	2,8	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Encours de la dette publique	2018	41,1	37,3	36	44,4	36,9	38	61	55	42
	2019	41,2	42,2	38,8	61,1	40,6	41	57	51	43,5
	2020	46,1	47,3	47,6	69,9	47,3	43	62	58	50,1
	2021	49,2	52,6	51,1	73,1	49,9	42	67	60	53,3

Sources : Rapport de la Surveillance Multilatérale de décembre 2021

Ministère de l'Economie et des Finances
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
 Au Cœur de l'Économie
 www.dge.gov.ci

CRITERES DE SECOND RANG DE L'UEMOA

	Années	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	2018	44,0	52,2	41,8	47,7	41,8	34,7	34,3	40,5	41,3
	2019	41,2	59,2	40,5	57,5	33,0	36,0	30,4	38,8	39,5
	2020	41,7	65,0	42,0	78,1	39,5	39,2	34,0	44,2	42,8
	2021	38,2	59,1	38,9	62,4	46,5	33,3	33,3	44,0	41,0
Taux de pression fiscale	2018	10,2	15,1	12,0	9,1	11,9	11,0	15,5	12,5	12,6
	2019	10,6	15,1	12,3	8,9	15,4	10,3	17,6	13,1	13,4
	2020	10,5	13,6	12,3	7,4	15,6	9,4	16,7	12,2	13,0
	2021	11,0	14,8	12,4	9,3	15,1	11,0	17,1	12,4	13,5

Sources : Rapport de la Surveillance Multilatérale de décembre 2021

CRITERES DE PREMIER RANG DE LA CEDEAO

	Années	Bénin	Burkina Faso	Cap-Vert	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée Bissau	Liberia	Mali	Niger	Nigeria	Sénégal	Sierra Leone	Togo	CEDEAO
Déficit budgétaire (y compris les dons) / PIB ($\leq 3\%$)	2018	2,9	4,2	2,7	2,9	6,0	3,5	1,1	4,3	0,3	4,7	3,0	2,8	3,7	5,3	0,5	1,4
	2019	0,5	3,4	1,8	2,3	2,9	4,1	0,5	3,6	0,9	1,7	3,5	3,3	3,9	3,1	0,8	3,2
	2020	4,7	5,3	9,1	5,6	4,3	10,2	2,0	9,3	-2,4	5,5	5,2	3,8	6,4	5,6	7,0	4,5
	2021	6,5	5,1	7,9	5,6	3,9	8,7	0,8	6,6	0,4	5,6	4,5	4,0	6,3	4,2	6,0	4,6
Inflation (moyenne annuelle) ($\leq 5\%$)	2018	0,8	1,9	1,3	0,6	5,8	9,8	9,8	0,4	23,3	1,9	2,8	12,1	0,5	16,0	0,9	10,2
	2019	-0,9	-3,2	1,1	0,8	7,1	8,7	9,5	0,2	26,9	-3,0	-2,5	11,4	1,0	14,8	0,7	9,3
	2020	3,0	1,9	0,6	2,4	5,6	9,9	10,6	1,5	17,4	0,5	2,9	13,2	2,5	15,4	1,8	11,2
	2021	3,0	3,0	1,2	2,8	6,0	8,7	10,9	3,0	8,6	3,0	3,0	16,0	0,0	12,3	3,0	0,0
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale ($\leq 10\%$ RF _{n-1})	2018	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	12,9	1,3	0,0	33,9	0,0	0,0	22,7	0,0	15,2	0,0	0,1
	2019	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	35,4	0,0	0,0	75,6	0,0	0,6	0,0	0,0
	2020	0,0	0,0	11,5	0,0	0,0	54,2	10,6	0,0	30,9	0,0	0,0	38,5	0,0	47,9	0,0	0,0
	2021	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	8,0	0,0	26,9	0,0	0,0	39,0	0,0	45,0	0,0	0,0
Réserves extérieures brutes (≥ 3 mois de couverture des importations)	2018	4,8	4,8	5,6	4,8	3,1	3,6	2,6	4,8	2,4	4,8	4,8	7,6	4,8	3,2	4,8	10,5
	2019	5,5	5,5	6,9	5,5	4,3	4,1	4,0	5,5	2,2	5,5	5,5	4,8	5,5	3,8	5,5	
	2020	6,5	6,5	7,8	6,5	6,2	4,1	2,8	6,5	2,5	6,5	6,5	6,4	6,5	4,7	6,5	
	2021	5,0	5,0	6,2	5,0	4,6	4,2	3,8	5,0	2,7	5,0	5,0	3,5	5,0	4,7	5,0	

Sources : Rapport de la Surveillance Multilatérale de décembre 2021 ; Banques centrales, AMAO, *Estimation, **Projections

CRITERES DE SECOND RANG DE LA CEDEAO

	Années	Bénin	Burkina Faso	Cap-Vert	Côte d'Ivoire	Gambie	Ghana	Guinée	Guinée Bissau	Liberia	Mali	Niger	Nigeria	Sénégal	Sierra Leone	Togo	CEDEAO
Dette publique / PIB ($\leq 70\%$)	2018	41,1	37,3	131,3	36,0	84,8	57,6	36,7	44,4	28,8	36,9	38,8	15,9	61,8	58,7	55,5	23,6
	2019	41,2	42,2	130,4	38,8	80,1	62,4	30,6	61,1	40,0	40,6	41,4	15,6	57,3	61,0	51,9	24,1
	2020	46,1	47,3	158,5	47,6	76,5	76,1	33,8	69,9	52,1	47,3	43,6	17,5	62,8	69,0	58,6	27,7
	2021	49,2	52,6	138,7	51,1	74,5	81,5	45,8	73,1	51,4	49,9	42,5	20,9	67,4	70,3	60,4	40,2
Taux de change nominal ($\pm 10\%$)	2018	2,6	2,6	2,6	2,6	5,4	-7,0	-3,2	2,6	-22,6	2,6	2,6	-2,0	2,6	-8,7	2,6	-1,7
	2019	-2,9	-2,9	-2,8	-2,9	-1,8	-9,9	-2,8	-2,9	-21,4	-2,9	-2,9	2,2	-2,9	-9,7	-2,9	0,0
	2020	1,0	1,0	1,0	1,0	-2,4	-7,7	-9,6	1,0	-3,5	1,0	1,0	-9,7	1,0	-9,2	1,0	0,0
	2021	-1,6	-1,6	-3,5	-1,6	-0,9	-8,5	-1,7	-1,6	-8,3	-1,6	-1,6	-2,3	-1,6	-9,5	-1,6	0,0

Sources : Rapport de la Surveillance Multilatérale de décembre 2021 ; Banques centrales, AMAO, *Estimation, **Projections

Informations sur quelques indicateurs macroéconomiques au sein de l’UEMOA et de la CEDEAO

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| 1. QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE LA CÔTE D’IVOIRE DE 2019 A 2021 | 3. QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE LA CEDEAO DE 2020 A 2021 |
| 2. QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE L’UEMOA DE 2020 A 2021 | 4. AUTRES INDICATEURS MACROECONOMIQUES |

Les informations visent principalement à faire une analyse succincte de quelques indicateurs macroéconomiques issus du rapport de la surveillance multilatérale de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et du rapport du Programme de Coopération Monétaire de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (PCMC).

C’est d’abord un aperçu de l’évolution des principaux agrégats macroéconomiques sur les trois dernières années de la Côte d’Ivoire. Ces données sont obtenues à partir du cadrage macroéconomique, du Tableau des Opérations Financières de l’Etat (TOFE) et des données sur le commerce extérieur.

Ces informations présentent ensuite l’évolution des principaux indicateurs au sein de l’UEMOA et de la CEDEAO sur les deux dernières années.

Puis enfin, elles font l’analyse de l’évolution de certains indicateurs macroéconomiques.

Il ressort globalement de cette analyse une amélioration des indicateurs macroéconomiques dans la quasi-totalité des Etats membres en 2021. Cette situation est due en grande partie à une reprise de l’activité en lien avec l’allègement des mesures restrictives de lutte contre la propagation de la COVID-19.

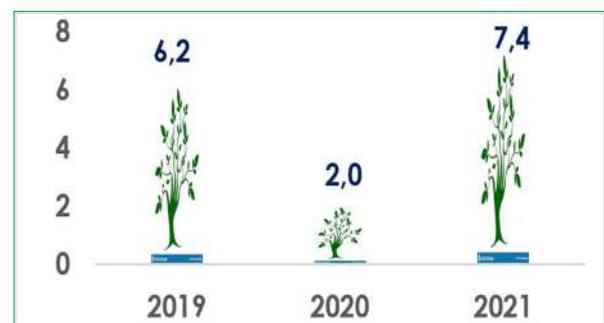
Pour une meilleure visibilité des illustrations, les abréviations ci-dessous ont été attribuées aux différents Etats :

NB : Bénin=**BN**, Burkina Faso=**BF**, Côte d’Ivoire=**CI**, Guinée-Bissau=**GB**, Mali=**MA**, Niger=**NI**, Sénégal=**SN**, Togo=**TG**, Cabo Verde=**CV**, Gambie=**GM**, Ghana=**GH**, Guinée=**GU**, Liberia=**LB**, Nigeria=**NG**, Sierra Leone=**SL**

Les données 2021 de la CEDEAO sont des projections.

1. QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DE LA CÔTE D’IVOIRE DE 2019 A 2021 (les données 2021 sont des estimations)

Graphique n° 1 : Taux de croissance du PIB réel

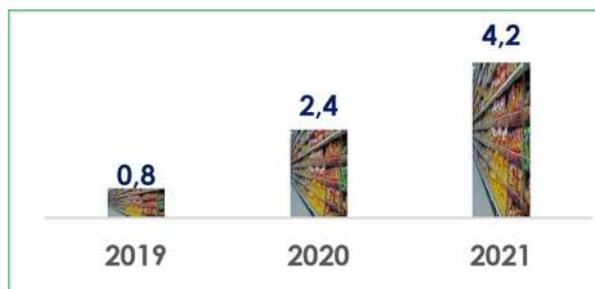


Le taux de croissance du PIB s’est situé à 7,4% en 2021 contre 2,0% en 2020, en lien avec un environnement des affaires favorables à la suite de l’allègement des mesures d’endiguement de la COVID-19 et la poursuite de l’exécution des grands projets d’infrastructures publiques.

Graphique n° 2 : Solde budgétaire global rapporté au PIB nominal



Le solde budgétaire s’est nettement amélioré en 2021 par rapport à celui de 2020.

Graphique n° 3 : Taux d'inflation annuel moyen

Taux d'inflation a une tendance haussière sur les trois dernières années.

Graphique n° 4 : Encours de la dette publique rapporté au PIB nominal

Hausse du taux d'endettement sur les trois dernières années.

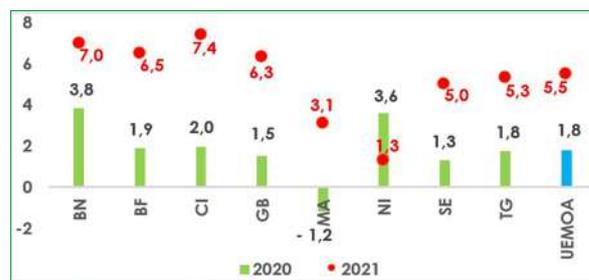
Graphique n° 5 : Masse salariale sur les recettes fiscales

En 2021, la Côte d'Ivoire a consacré 36,5% de ses recettes fiscales au paiement des salaires contre 42,0% en 2020.

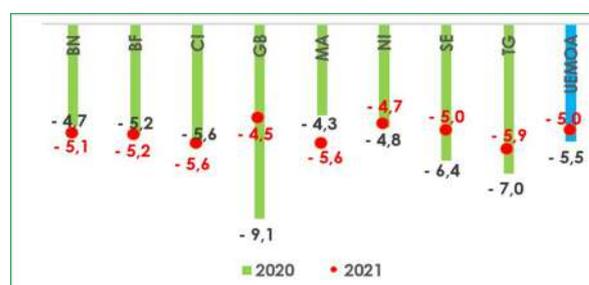
Graphique n° 6 : Pression fiscale

Faible niveau de la pression fiscale sur les trois dernières années, cependant, elle connaît une hausse en 2021 par rapport au deux dernières années.

2. QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE L'UEMOA DE 2020 A 2021

Graphique n° 7 : Taux de croissance du PIB réel

Pour 2021, le taux de croissance de l'Union se situerait à 5,5% contre 1,5% en 2020, en lien avec une reprise dans tous les secteurs.

Graphique n° 8 : Ratio du solde budgétaire

Dans l'ensemble, nous avons une amélioration du solde budgétaire en 2021 par rapport à 2020. Il ressort à -5,0% contre -5,5% en 2020.

Graphique n° 9 : Taux d'inflation annuel moyen

Hausse de l'inflation en 2021 dans l'espace UEMOA.

Graphique n° 10 : Encours de la dette publique rapporté au PIB nominal

Excepté le Bénin, tous les pays enregistrent une hausse du taux d'endettement en 2020.

Graphique n° 11 : Masse salariale sur les recettes fiscales



Cinq (05) Etats sur les huit (08) consacrent plus de 40% de leurs recettes fiscales au paiement des salaires soit un taux de 62,5%.

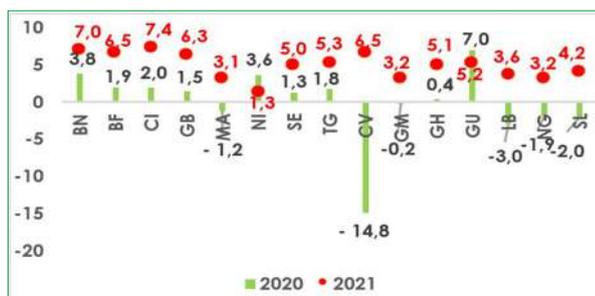
Graphique n° 12 : Pression fiscale



Faible niveau de la pression fiscale avec un niveau plus préoccupant en Guinée-Bissau.

3. QUELQUES INDICATEURS MACROECONOMIQUES DES ETATS DE LA CEDEAO DE 2020 A 2021

Graphique n° 13 : Taux de croissance du PIB réel



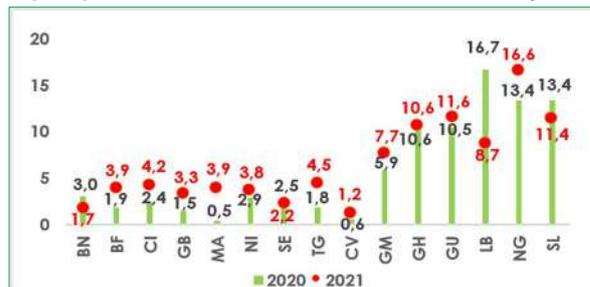
On assiste à une reprise de l'activité économique dans tous les pays en 2021.

Graphique n° 14 : Ratio du déficit budgétaire



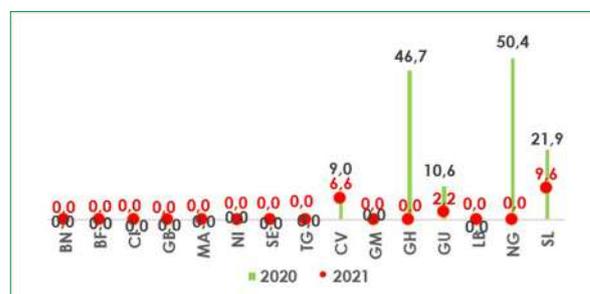
En 2021, la meilleure performance est enregistrée par la Sierra Leone (3,6%) tandis que le Ghana enregistre le plus mauvais score (10,8%).

Graphique n° 15 : Taux d'inflation annuel moyen



Taux d'inflation relativement faible dans l'espace UEMOA. Le Liberia a le taux le plus élevé soit 16,7% en 2021 et le Cabo Verde le plus faible taux soit 1,2%.

Graphique n° 16 : Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale en pourcentage des recettes fiscales de l'année précédente



En 2021, seuls le Cabo Verde, la Guinée et la Sierra Leone ont financé leur déficit budgétaire.

Graphique n° 17 : Réserves extérieures brutes en mois d'importation



En 2021, le Cabo Verde enregistre la meilleure performance (6,2 mois) tandis que la Guinée affiche le plus faible résultat (3,0 mois).

Graphique n° 18 : Encours de la dette publique rapporté au PIB nominal



Avec 138,7%, le Cabo Verde enregistre le taux d'endettement le plus élevé et le Nigeria a le plus faible taux soit 17,7%.

4. AUTRES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

Graphique n° 19 : Structure des échanges de biens de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde en 2021

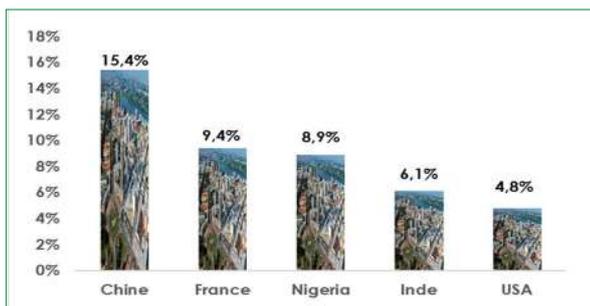


En 2021, les échanges de biens de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde sont évalués à 16 296,0 milliards de FCFA contre 13 281,1 milliards de FCFA en 2020 (+22,7%). Le taux de couverture des importations est de 109,4% contre 117,2% en 2020.

Graphique n° 20 : Les 5 principaux partenaires à l'exportation des biens de la Côte d'Ivoire en 2021



Graphique n° 21 : Les 5 principaux partenaires à l'importation de la Côte d'Ivoire en 2021

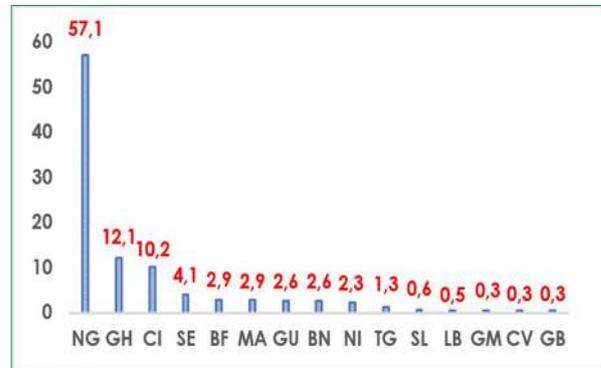


Graphique n° 22 : Couverture des importations par les exportations dans l'UEMOA



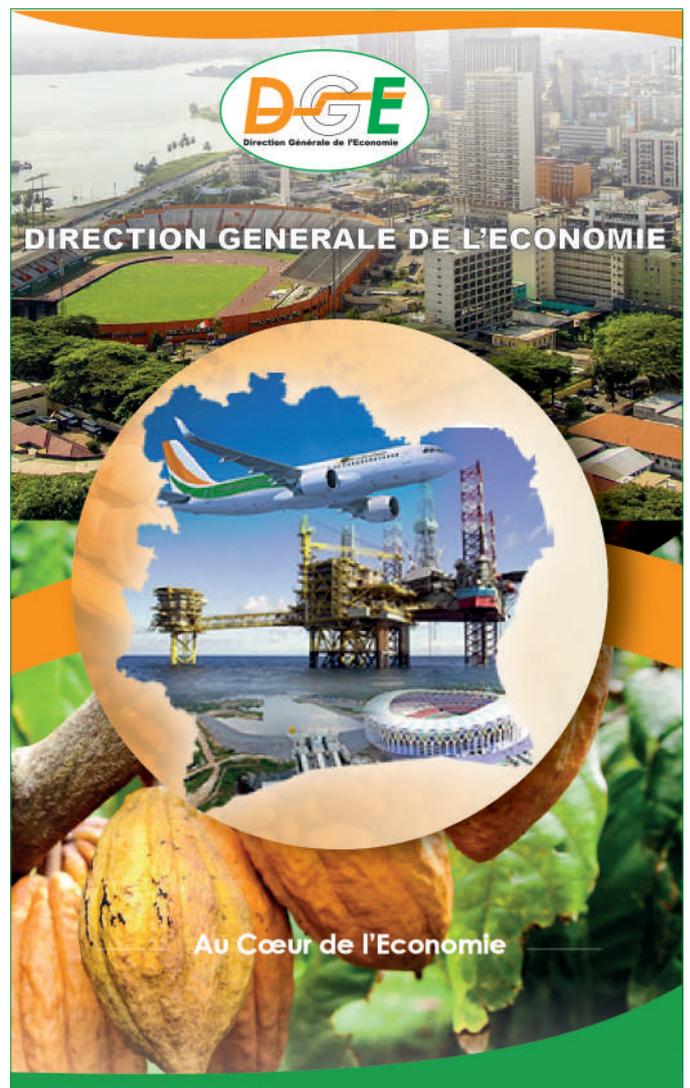
Seuls le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire couvrent leurs importations en 2020 et 2021.

Graphique n° 23 : Poids des Etats dans le PIB nominal global de la CEDEAO



Le Nigeria avec 57,1% du PIB nominal de la CEDEAO est la première puissance économique, suivi du Ghana (12,1%), de la Côte d'Ivoire (10,2%) et du Sénégal (4,1%).

Source: DGE : DAFER



INTERVIEW / Dr. SAIN Oguié, Directeur Général de l'Economie, sur la convergence dans les espaces UEMOA et CEDEAO :

" ...Ainsi, la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027. Aussi, un programme Pluriannuel de Convergence initial couvrant la période 2022-2026 a été élaboré en 2021 et sera actualisé chaque année par les Etats membres (articles 8 à 14) "

1- Deux ans après le début de la crise sanitaire mondiale, comment se porte la convergence dans les espaces UEMOA et CEDEAO ?

Au niveau de l'UEMOA, la situation économique de la région s'est dégradée en 2020. Prévue initialement à 6,6%, la croissance a été revue à la baisse pour s'afficher à 1,8% contre 5,7% en 2019 en lien avec la prise en compte des effets néfastes de la COVID-19 sur l'économie mondiale. A l'horizon de convergence fixé au 31 décembre 2019, cinq (05) Etats membres ont respecté l'ensemble des trois critères de premier rang. Ainsi, au regard des dispositions du Règlement n°10/2007/CM/UEMOA portant définition de la notion de la masse critique d'Etats membres, les conditions de convergence ont été réunies en 2019. Toutefois, les conditions d'accès à la phase de stabilité, à compter du 1er janvier 2020, ne l'ont pas été, faute d'avoir réalisé les conditions de convergence de façon durable. De ce fait, l'horizon a été reporté au 31 décembre 2020, en attendant l'adoption de nouveaux textes. Par ailleurs, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunie en sa session extraordinaire le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance.

Au sein de la CEDEAO, de manière générale, la croissance du PIB de la région a connu une contraction en 2020 en s'affichant à -1,1 % contre 3,1 % en 2019 en lien avec les effets néfastes de la COVID-19. A l'horizon de convergence à fin 2019, huit (08) pays ont respecté les conditions de convergence, toutefois seul un (01) l'a fait de façon durable (2017-2019). Dans ce contexte, la phase de convergence n'a pas été respectée et les années 2020 et 2021 ont été déclarées « années exceptionnelles » pour permettre aux pays de mieux s'organiser. Cette situation implique que le respect des critères de convergence est suspendu pour ces années et, par conséquent, les performances des Etats membres ne seront pas évaluées.

2- En se réunissant en session extraordinaire le



Crédit Photo : DGE

27 avril 2020, par visio-conférence, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA décidait de suspendre temporairement le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'Union afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relances. Ce fut également le cas pour la CEDEAO. A quand la levée de cette mesure qui, si elle perdure, pourrait sérieusement perturber la convergence et surtout l'intégration sous-régionale ?

La mesure d'exemption du respect des critères de Convergence macroéconomique par les Etats membres de la CEDEAO a pris fin avec l'adoption, par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de sa 59^{ème} session ordinaire, d'un nouveau Pacte par l'Acte Additionnel A/SA.1/06/21 portant Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres. Ainsi, la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027. Aussi, un programme Pluriannuel de Convergence

initial couvrant la période 2022-2026 a été élaboré en 2021 et sera actualisé chaque année par les Etats membres (articles 8 à 14). Le profil des indicateurs de convergence sur la période s'améliorerait de façon continue et à l'horizon 2026, tous les critères de convergence seraient respectés.

Au niveau de l'UEMOA, la Commission a proposé un nouveau projet de pacte de convergence. Dans le cadre de la poursuite de l'exercice de surveillance multilatérale et en attendant l'adoption du nouveau pacte, le Conseil des Ministres, en sa session du 26 juin 2020, a recommandé aux Etats membres de transmettre à la Commission un rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme au plus tard le 31 octobre de chaque année.

La Côte d'Ivoire a élaboré et transmis à la Commission de l'UEMOA son Programme Economique et Financier à Moyen Terme 2022-2026.

3- Dans les critères de premier rang de la CEDEAO, en analysant le financement du déficit budgétaire par la Banque centrale, l'on constate que tous les pays qui ont en commun le FCFA, de 2018 à 2021, ont tous des compteurs qui affichent zéro ou nul. Qu'est-ce qui explique cette situation ?

Les concours monétaires directs accordés par la Banque centrale aux Etats membres ont été gelés par le conseil des ministres de l'UEMOA en fin 2001. Ainsi, depuis 2002, le déficit budgétaire des Etats membres de l'UEMOA n'est plus financé par la Banque Centrale. Ces derniers ont directement recours au marché financier entre autres pour financer leurs déficits budgétaires.

4- La dette ivoirienne est-elle bien gérée ou maîtrisée dans un contexte où ce sujet fait beaucoup de débat dans le pays ?

La mobilisation des ressources d'emprunts est encadrée par la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) élaborée chaque année et consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) du Fonds Monétaire International.

Grace à cette politique du Gouvernement, le niveau d'endettement de la Côte d'Ivoire est resté sous contrôle, même en 2020, en dépit de l'impact de la Covid-19 qui a engendré une augmentation de la dette de la plupart des pays dans le monde.

Le maintien de la dette à un niveau soutenable ainsi que le paiement effectif aux dates des échéances de la dette, à moindre coût et à un niveau de risque prudent, aussi bien à moyen et long terme demeurent ainsi les piliers de notre politique d'endettement.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs réformes ont été réalisées afin de renforcer la gestion de la dette publique.

Je voudrais également rappeler que depuis 2014, la dette publique de la Côte d'Ivoire fait l'objet d'une notation par les principales agences de notation de renommée mondiale (Fitch, Moody's et récemment Standard & Poor).

5- Le faible niveau des échanges commerciaux, le manque de compétitivité du secteur privé, le déficit d'infrastructures, la non libre circulation, constituent, entre autres, des obstacles à une intégration économique réussie de la CEDEAO. L'avènement de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

(ZLECAF) peut-il résoudre le problème ?

La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) estime que la ZLECAF pourrait accroître le commerce intra-africain de 52,3% en éliminant les droits de douanes à l'importation.

Outre l'augmentation des échanges de produits nouveaux et existants, il est projeté que la ZLECAF ait, pour les pays Africains, des

répercussions positives, tels que :

i) l'accroissement de l'efficacité et de la productivité grâce à une meilleure affectation des ressources ; ii) la hausse des flux d'investissements frontaliers et des transferts de technologie ; iii) l'approfondissement de l'intégration commerciale.

Les pays qui voudront profiter pleinement de la ZLECAF devront combler leur important déficit d'infrastructures et améliorer le climat des affaires. Ce qui favoriserait davantage le commerce intra-africain.

Interview réalisée par le SCD

M. ADAMA COULIBALY, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
dans l'émission " Ça fait l'actualité " sur RTI 1
« L'économie se porte bien aujourd'hui »



Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances

« Je puis vous dire que l'économie se porte bien aujourd'hui. Puisque le FMI, après avoir échangé avec différents acteurs, a confirmé effectivement que notre économie est robuste et que nous aurons un taux de croissance assez intéressant. Puisqu'en 2020 déjà, la Côte d'Ivoire a fait preuve de résilience avec un taux de croissance positif, là où au niveau mondial il y avait une récession », a rassuré Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie et des Finances. Invité de l'émission « Ça fait l'actualité » sur RTI 1, le 11 février 2022, il réagissait à la préoccupation du journaliste, relative à l'état exact de l'économie de la Côte d'Ivoire.

Selon le Ministre de l'Economie et des Finances, après échanges avec la récente mission virtuelle du Fonds Monétaire International (FMI) en Côte d'Ivoire, du 25 janvier au 3 février 2022, cette

institution financière a confirmé que l'économie ivoirienne est « robuste » et que le pays aura un taux de croissance « assez intéressant ». **Déjà qu'en 2020, elle a fait preuve de résilience avec un taux de croissance positif (2%), là où au niveau mondial il y avait une récession, au moins -3,1% sur le continent africain et -1,7% en Afrique subsaharienne.** Parlant de l'inflation, il a expliqué que le taux élevé est lié à un certain nombre de facteurs qui ont été mentionnés par le FMI lui-même dans son rapport, en indiquant que cette inflation est mondiale, liée en fait à la rupture des chaînes d'approvisionnement partout dans le monde.

Dettes, fonds Covid-19, PND 2021-2025, perspectives économiques, découverte du gisement gazier et pétrolier « Baleine », croissance économique, sont autant de sujets que Monsieur **Adama COULIBALY** a abordés au cours de son entretien

avec la télévision nationale.

Soutenabilité de la dette

S'il y a bien un sujet économique qui alimente régulièrement les débats en Côte d'Ivoire, c'est bien celui de la gestion de la dette. Le Ministre de l'Economie et des Finances n'a pas manqué de se prononcer sur la question. « Je voudrais rassurer nos compatriotes qu'il n'y a pas de problème de surendettement en Côte d'Ivoire. La dette est très surveillée au plus haut niveau par le Chef de l'Etat, par le Chef du Gouvernement. La dette est bien gérée, elle est maîtrisée. La dette fait partie des mesures de politique économique. On s'endette parce qu'on a des ambitions d'investissements qui sont importants, on a des besoins à satisfaire », rappelle le Ministre. Cette dette est autour de 19 800 milliards de FCFA. Le comptage au dernier trimestre 2021, sera fait de

façon précise, selon le Ministre.

En 2011, l'encours de la dette était de 8 377 milliards de FCFA et représentait 69,2% du PIB qui lui-même était de 12 112 milliards de FCFA. En 2021, le PIB est de 38 439 milliards. En projection en 2022, la dette sera de 20 900 milliards par rapport à une richesse nationale de 42 000 milliards de FCFA. Quand on fait le ratio, le pays se retrouve en 2022 à 50% du PIB alors que la norme communautaire au niveau de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est de 70%. « Nous avons une marge assez importante. Mais cela ne veut pas dire que nous allons progresser pour aller à 70%. Au niveau de toute l'Afrique subsaharienne, la moyenne du taux d'endettement est de 62%. Le Sénégal et le Kenya ont des taux d'endettement de 68%, le Ghana c'est 83%. Nous ne sommes pas du tout endettés, la dette a servi à créer des richesses. Oui, notre endettement est maîtrisé et notre stratégie d'endettement existe. Nous n'empruntons pas n'importe comment, à n'importe quelles conditions. Le risque d'endettement est soutenable, le risque d'endettement est modéré au niveau de la Côte d'Ivoire. Je voudrais rassurer nos concitoyens que la dette n'est pas un problème en Côte d'Ivoire ».

Fonds Covid-19

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale (COVID-19) qui a entraîné un fort repli de l'activité économique, le Gouvernement ivoirien a mis en place, sous l'autorité du Président de la République, quatre Fonds de soutien pour faire face à la crise. « Il fallait donner une réponse sanitaire immédiate, mais également accompagner les entreprises et faire en sorte que l'impact de la

COVID soit réduit au maximum sur les populations », explique le Ministre **Adama COULIBALY**, qui n'a pas manqué de faire le point de cet appui étatique.

Au niveau des grandes entreprises, en 2020 et 2021, l'Etat a accompagné, au total, 137 grandes entreprises pour un montant total décaissé de 52 milliards de FCFA dans le cadre du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE). De l'autre côté, le Fonds de Soutien aux PME (FSPME) a permis de soutenir 859 d'entre elles pour un montant total de 45 milliards de FCFA. Quant au Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), il a permis d'accompagner 137 000 acteurs pour un montant total décaissé de 34 milliards de FCFA.

Qu'en est-il du Fonds de Solidarité et de Soutien d'Urgence Humanitaire (FSS) ? **Celui-ci a permis, en effet, d'assister 331 000 familles pour un montant total de 49 milliards de FCFA, d'accompagner également 20 800 salariés qui ont été impactés par la COVID-19, qui ont été mis en chômage technique pour 49 milliards de FCFA, selon le représentant du Gouvernement. « Les objectifs ont été atteints au regard des résultats que nous avons. Parce qu'il faut savoir qu'en pleine période de COVID-19, nous avons créé 94 000 emplois en 2020 contre 83000 en 2019 »,** fait-il remarquer.

PND 2021-2025 et perspectives économiques

« C'est un plan qui est ambitieux et surtout orienté vers la transformation de nos matières premières », a déclaré le Ministre de l'Economie et des Finances, en abordant la question du 3^e Plan National de Développement (PND

2021-2025). D'un montant de 59 000 milliards de FCFA, le secteur privé national et international est appelé à mobiliser 74% de cette enveloppe. Ce qui représente à peu près 43 000 milliards de FCFA et le reste est porté par l'Etat, à travers des investissements publics. Ce Plan succède au PND 2012-2015 de plus de 11 000 milliard de FCFA et à celui de 2016-2020 d'une enveloppe de 30 000 milliards de FCFA.

Abordant la question des perspectives économiques du pays, l'invité de la télévision nationale, rassure. Selon lui, elles « sont bonnes en ce sens que nous avons un cadrage macroéconomique sur le moyen terme qui a servi à définir les actions qui sont prévues dans le PND 2021-2025 ». Ce cadrage macroéconomique, soutient-il montre que sur la période 2021-2025, la Côte d'Ivoire table sur un taux de croissance moyen de 7,65%. Ce cadrage macroéconomique, fait-il remarquer, est à minima. Et pour cause, il ne prend pas en compte un certain nombre de facteurs, notamment la découverte récente du gisement de pétrole « Baleine ». **Situé en offshore, à 70 km au large d'Assouindé (Sud-Est), selon le communiqué du Conseil des Ministres du 15 décembre 2021, ce gisement a des volumes estimés à deux milliards de barils de pétrole brut et 2,4 milliards de gaz naturel. Il entrera en production, dès 2023 et permettra « d'augmenter la production de pétrole et de gaz et de fournir une quantité adéquate de gaz au secteur de l'électricité »,** déclarait le Chef de l'Etat dans son message à la Nation du 31 décembre 2021.

Source : DGE (SCD)

APBEF-CI

21 membres distingués par le Ministre Adama COULIBALY

Vingt et un membres de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) ont été distingués, le 13 janvier 2022, au siège de cette organisation, à Abidjan-Plateau, par l'Etat de Côte d'Ivoire. Ils ont été élevés aux grades respectifs d'officier et de chevalier de l'Ordre national. Des mains du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, ces valeureux travailleurs ont reçu leur distinction au cours d'une cérémonie solennelle.

Dans son allocution, Monsieur **Adama COULIBALY** a, au nom du Président de la République, SEM **Alassane**



Monsieur Adama COULIBALY (à droite), Ministre de l'Economie et des Finances et Monsieur Daouda COULIBALY, président de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI)

récipiendaires. Au cours de cette cérémonie, le Ministre

le droit fil de la vision d'excellence prônée par le Chef de l'Etat et mise en œuvre par le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, M **Patrick ACHI**.

Cette reconnaissance du mérite, pour lui, est tout à l'honneur de l'APBEF-CI, qui contribue au rayonnement et au développement de la Côte d'Ivoire.

Se prononçant sur la situation du secteur bancaire, Monsieur **Adama COULIBALY** a révélé, à cette occasion, que le marché bancaire ivoirien connaît, en termes de bilan, *une croissance de 15%, en glissement annuel et s'affiche à 16 983 milliards de FCFA en juin 2021, contre 14 727 milliards en juin 2020.*

Source: DGE (SCD)



Les récipiendaires ont exprimé leur profonde gratitude au ministre de l'Economie et des Finances pour sa présence à ladite cérémonie. Une présence qui est la preuve que le secteur bancaire compte pour l'Etat de Côte d'Ivoire.

OUATTARA et de la Grande Chancelière, Madame **Henriette DAGRI DIABATE**, félicité les

de l'Economie et des Finances les a encouragés à maintenir la dynamique du travail bien fait dans

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DE PRÉLÈVEMENT COMMUNAUTAIRES

Le satisfécit du Président du Comité national

Face aux membres du Comité National du Suivi des Opérations de Prélèvement Communautaires (CNS-OPC), Dr **SAIN Oguié**, son président a exprimé toute satisfaction quant au travail abattu: «*Je voudrais féliciter l'ensemble des membres pour la qualité du travail effectué qui répond aux besoins des autorités à chaque fois qu'elles nous sollicitent*». Dr **SAIN Oguié**, par ailleurs Directeur Général de l'Economie (DGE), intervenait le 29 mars 2022, au 5^e étage de l'immeuble Alliance, au Plateau, lors de la réunion du CNS-OPC portant examen et validation du rapport sur les Prélèvements Communautaires (PC) à fin décembre 2021. Lors de cette réunion, qui se veut



Crédit Photo: DGE

Face aux membres du Comité National du Suivi des Opérations de Prélèvement Communautaires (CNS-OPC), Dr SAIN Oguié, président du CNS-OPC a également invité les membres à ne pas baisser les bras et surtout à s'inscrire dans la « rigueur et la célérité » pour davantage d'efficacité

de même finalisé dans un délai de deux semaines avant d'atterrir sur

hausse » malgré la pandémie de la COVID-19.

La réunion du CNS-OPC intervient trois mois après l'atelier bilan sur l'état de mise en œuvre des textes relatifs aux opérations de PC en Côte d'Ivoire qui a eu lieu en décembre 2021. Au cours de cette rencontre de Grand-Bassam, le Président du CNS-OPC a avait rappelé que « *la Côte d'Ivoire respecte ses engagements vis-à-vis de nos communautés* ».

Face aux difficultés liées au mode traditionnel de paiement des contributions financières aux organisations, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'UA ont institué les PC afin de générer des ressources au profit des dites institutions. Il s'agit respectivement du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de l'UEMOA, du Prélèvement Communautaire de la CEDEAO (PCC) et du Prélèvement Communautaire de l'UA (PUA).

Source: SCD DGE



Crédit Photo: DGE

Les membres du Comité National du Suivi des Opérations de Prélèvement Communautaires (CNS-OPC) ont abattu un travail de qualité qui répond aux besoins des autorités, selon Dr SAIN Oguié, président du CNS-OPC

trimestrielle, le Président du CNS-OPC a également invité les membres à ne pas baisser les bras et surtout à s'inscrire dans la « *rigueur et la célérité* » pour davantage d'efficacité.

Si le rapport a été examiné et validé durant cette réunion, il sera tout

la table des autorités. De 2019 à 2021, ce rapport révèle que les versements de la Côte d'Ivoire à l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), à la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à l'Union Africaine (UA) « *ont connu globalement une*

En deux décennies, la Côte d'Ivoire a quintuplé son stock d'IDE entrants

D'après les données de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le stock d'Investissements directs à l'étranger (IDE) entrants de la Côte d'Ivoire est passé de 2,483 milliards \$ en 2000 à 12,237 milliards \$ en 2020. Avec près de 30% du stock d'IDE total de l'UEMOA, le pays est le premier de la zone franc ouest-africaine, et le 3^e de la CEDEAO, rapporte l'agence *Ecofin* dans sa parution du mercredi 16 mars 2022.

En 2000, le stock d'IDE entrants en Côte d'Ivoire n'était que de 2,483 milliards \$. En 2010, il a quasiment triplé à 6,978 milliards \$ avant de passer à 12,237 milliards \$ en 2020, malgré la crise de covid-19 qui a fortement perturbé les flux d'IDE, cette année-là. Cette hausse coïncide avec les performances macroéconomiques réalisées par le pays sur la même période, et plus précisément depuis la crise post-électorale de 2012 qui a fortement ébranlé son économie.

La Côte d'Ivoire compte pour 28% du stock total des IDE de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2020. Ce qui en fait le premier de la zone. L'Union européenne reste son premier partenaire étranger. Malgré ces performances intéressantes, le pays a encore d'importants progrès à faire pour atteindre ses objectifs de développement. Pour y arriver, les experts estiment qu'il doit accentuer ses efforts pour augmenter son flux et son stock d'IDE, encore plus dans le contexte actuel de relance économique post-covid-19.

Investissements, amélioration de l'environnement des affaires : la Côte d'Ivoire parmi les cinq marchés les plus prometteurs pour 2022

C'est une nouvelle qui devrait ravir les autorités ivoiriennes et tous ceux qui s'intéressent aux investissements dans le pays. *The corner (thecorner.eu)*, dans sa publication en ligne du 3 mars 2022, classe la Côte d'Ivoire parmi les « cinq marchés les plus prometteurs pour 2022 ». Le pays, soutient-il, est bien placé pour offrir de nouvelles opportunités aux exportateurs et aux investisseurs alors que l'économie mondiale poursuit sa reprise cahoteuse après la pandémie de Covid-19.

En plus de la Côte d'Ivoire, l'Israël, le Qatar, le Taïwan et l'Uruguay sont les autres marchés qui complètent la liste. Ils ont en commun les critères suivants : de bonnes perspectives de reprise du PIB ; une maîtrise efficace de la pandémie et une stabilité institutionnelle accrue de leurs politiques et institutions économiques.

Selon les prévisions de *The corner*, la Côte d'Ivoire

connaîtra l'un des taux de croissance du PIB les plus élevés au monde dans les années à venir, avec une prévision de 6,9% d'ici 2022. Malgré le très faible taux de vaccination, son économie a été résiliente face à la pandémie. « La Côte d'Ivoire est un producteur agricole majeur, un leader mondial dans l'exportation de cacao et de noix de cajou, qui offre des opportunités dans le secteur de la transformation agro-industrielle », rappelle *The corner*.

L'ambitieux Plan National de Développement (PND 2021-2025) vise à améliorer l'environnement des affaires, ce qui devrait augmenter la demande de services informatiques et l'économie numérique. Le secteur de l'énergie, quant à lui, est une autre opportunité de niche à considérer, car la Côte d'Ivoire s'efforce d'être un hub régional d'électricité avec 42% d'énergies renouvelables d'ici 2035.

Mise en œuvre de « Vision perspective Côte d'Ivoire 2030 » : le PND 2021-2025 permettra d'atteindre des objectifs développements

Dans le numéro 25 de février 2022 de *Twins*, magazine du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP), le Premier Ministre, **Patrick ACHI** s'est soumis aux questions de l'équipe de rédaction. Dans cet exercice, le Chef du Gouvernement a abordé plusieurs sujets d'ordre économique et social, dont celui du 3^e Plan National de Développement (PND 2021-2025).

Ce PND, soutient le Premier Ministre, constitue le premier instrument qui permettra au Gouvernement d'atteindre la mise en œuvre de « *Vision perspective Côte d'Ivoire 2030* ». Ces objectifs portent, entre autres, sur la réduction de moitié de la pauvreté, le doublement du revenu par tête et l'augmentation significative du taux de transformation des matières premières. En 2025, soutient **Patrick ACHI**, l'Etat entend garantir aux populations, l'accès universel à l'électricité, à l'eau et aux soins de santé de qualité.

D'un montant global de 59 000 milliards de FCFA, le PND 2021-2025, avec un financement de 74% du secteur privé et 26% pour le public, est articulé autour de six piliers : la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement des grappes industrielles ; le développement du capital humain et promotion de l'emploi ; le développement du secteur privé et de l'investissement ; le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ; le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle.

DGE / SCD

RAPPORT SUR LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES À MOYEN TERME

Dans le cadre de l'activité de surveillance multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO, chaque Etat membre est tenu d'élaborer et transmettre au plus tard le 31 octobre de chaque année un (01) Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) et un (01) Rapport sur les Perspectives Economiques et Financières à Moyen Terme (RPEFMT) quinquennaux glissant destinés respectivement aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA. Cette note fait la synthèse du PPC et du RPEFMT couvrant la période 2022-2026. Ces documents servent de base à l'élaboration des Rapports Semestriels de la Surveillance Multilatérale dont celui



Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances

Processus d'élaboration du PPC et du RPEFMT

L'élaboration du PPC et du RPEFMT a fait l'objet d'un pré-atelier et d'un atelier organisés par la Direction des Affaires Economiques Régionales (DAFER) abritant par ailleurs, le Secrétariat Permanent du Comité National de Politique Économique et du Comité National de Coordination (SP-CNPE/CNC), respectivement du 05 au 06 octobre 2021 à la salle de réunion de la DAFER, au plateau et du 11 au 15 octobre de la même année à Sylver Moon Hôtel. Cet atelier regroupant les membres du Groupe technique du CNPE ainsi que des personnes ressources a permis d'élaborer des projets de documents adoptés par les Membres Statutaires du CNPE lors d'une réunion tenue le 21 octobre 2021, avant d'être soumis à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances pour validation et transmission aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA le 29 octobre 2021.



Lancement de l'élaboration des perspectives économiques et financières 2022-2026 à Cocody le 11 octobre 2021, le Directeur Général de l'Economie, Dr. SAIN Oguié (au micro).

de l'UEMOA a fait l'objet d'adoption par le Conseil des Ministres Statutaire du 17 décembre 2021.

Source : DGE (DAFER / SCD)

LE RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER (REF)

Bon à Savoir

Le Rapport Economique et Financier (REF) est un document produit annuellement par la Direction Générale de l'Economie (DGE). Il est gratuit en format papier et disponible en version électronique sur le site www.dge.gov.ci.



1- Qu'est-ce que le Rapport Economique et Financier (REF) ?

Le Rapport Economique et Financier (REF), est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de finances en vue de répondre à cette exigence. Le REF est prévu dans l'article 45 de la loi organique N° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances. Son élaboration est dédiée à la Direction Générale de L'Economie (DGE) conformément au Décret n° 2016-600 du 03 Août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances en son article 53.

2- A qui s'adresse cet important document ?

Le Rapport Economique et Financier (REF) s'adresse à toute structure qui en fait la demande en général et en particulier au Ministère en charge du Budget.

3- A quel besoin répond sa production ?

L'objectif du REF est de présenter la

situation et les perspectives économiques et financières sous-jacentes à la préparation du Budget de l'Etat. C'est-à-dire l'environnement macroéconomique actuel et anticipé de la nation.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Présenter les hypothèses, les méthodes et les résultats des projections sur la base desquelles est établi le projet de loi de finances de l'année ;
- Présenter et expliciter les perspectives d'évolution, pour l'année suivant celle du dépôt du projet de loi de finances, des recettes, des dépenses et du solde de l'ensemble des administrations publiques détaillées par sous-secteurs et exprimées selon les conventions de la comptabilité nationale.

4- Quelles sont ses grandes articulations ?

Le REF s'articule autour de trois (3) parties :

- **La première partie**, relative

à l'évolution économique récente du pays en année N-1, décrit les environnements international et national. Concernant, l'environnement national, il analyse les différents secteurs de l'économie à savoir le secteur réel, les finances publiques, la balance des paiements et le secteur monétaire tout en faisant une lucarne sur les différentes réformes structurelles qui ont été mises en œuvre. Au niveau international, il relève les grandes tendances de l'évolution économique dans les différentes régions du monde.

- **La deuxième partie** présente la situation économique et financière en année N. Elle rappelle la conjoncture internationale par zone puis décrit l'environnement national à travers le cadrage de l'économie ivoirienne et la situation des finances publiques. Enfin, elle indique les réformes structurelles à mettre en œuvre au cours de l'année.
- **La troisième partie**, quant à elle, retrace les perspectives économiques et financières de l'année N+1 relatives au secteur réel, aux finances publiques, à la balance des paiements, à la situation monétaire et aux réformes structurelles.

Source : DGE (DPPSE / SCD)

Comprendre la réforme du règlement des différends entre investisseur et l'Etat

Le Règlement des Différends entre Investisseur et Etat (RDIE) est une clause que l'on retrouve dans les traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement qui sont des accords conclus entre Etats et visant à renforcer la confiance dans la stabilité de l'environnement d'investissement. Le régime du RDIE a été mis en place pour permettre à l'investisseur étranger (personne physique ou morale) de former une demande, généralement par la voie de l'arbitrage, contre un Etat souverain, en cas de rupture alléguée, par celui-ci, d'une obligation découlant d'un traité d'investissement.

1. Du contexte de la réforme

Ces dernières décennies, un nombre croissant de traités d'investissement ont été conclus par des Etats et plus de 3 300 d'entre eux sont actuellement en vigueur. Parallèlement, le nombre de cas de règlement de différends entre investisseurs et Etats a également augmenté. Selon les chiffres de la CNUCED, il existe au 31 décembre 2019, 1023 cas connus d'arbitrage entre investisseurs et Etats, 55 nouveaux arbitrages fondés sur des traités ayant été engagés la même année.

Face, donc, à la multiplication des arbitrages aboutissant dans de nombreux cas à la condamnation des Etats au paiement de dommages et intérêts aux montants vertigineux, des critiques de plus en plus sévères contre le régime actuel de RDIE se sont élevées dans différentes parties du monde. Les préoccupations concernent, généralement, *la méthode de nomination des arbitres et son impact sur l'indépendance et l'impartialité de ces derniers ; le manque de cohérence d'un système fondé sur des décisions prises par des tribunaux constitués pour entendre une affaire particulière (tribunaux "ad hoc") et l'absence de mécanismes de correction (c'est-à-dire l'absence de mécanisme d'examen ou de contrôle); la longueur et le coût de la procédure; et le manque de transparence.*

Toutes ces critiques ont conduit la CNUDCI, lors de sa 50ème session, en juillet 2017 à Vienne (Autriche), à décider d'engager une réforme du régime du RDIE actuel. Celle-ci a été confiée au Groupe de Travail III.

2. Des options de réforme

Les points de préoccupations

A l'issue de sa 38^e session, en octobre 2019 à Vienne en Autriche, le Groupe de Travail III est parvenu à la conclusion qu'une réforme du RDIE était souhaitable de proposer des remèdes aux préoccupations relatives aux points suivants :

- les disparités injustifiables dans la manière dont les tribunaux chargés de trancher des affaires de RDIE interprètent des dispositions des traités d'investissement et d'autres principes pertinents du droit international ;
- l'absence de cadre pour traiter les procédures



Face, donc, à la multiplication des arbitrages aboutissant dans de nombreux cas à la condamnation des Etats au paiement de dommages et intérêts aux montants vertigineux, des critiques de plus en plus sévères contre le régime actuel de RDIE se sont élevées dans différentes parties du monde

multiples engagées au titre de traités d'investissement, de lois, d'instruments et d'accords qui prévoient un accès aux mécanismes de règlement des différends internationaux ;

- l'absence de mécanismes visant à remédier au manque d'uniformité et de rectitude des décisions, ou caractère limité de ces mécanismes, dans de nombreux traités existants ;
- le manque réel ou apparent d'indépendance et d'impartialité des arbitres et des décideurs juridiques dans le RDIE ;
- l'adéquation, l'efficacité et la transparence des mécanismes de communication d'informations et de récusation prévus par de nombreux traités et règlements d'arbitrage existants ;
- le manque de la diversité voulue parmi les arbitres et les décideurs juridiques dans le RDIE ;

- les mécanismes de constitution des tribunaux chargés de trancher des affaires de RDIE prévus dans les traités et les règlements d'arbitrage existants ;
- le coût et durée des procédures de RDIE ;
- la répartition des coûts par les tribunaux arbitraux dans les instances de RDIE ;
- les garanties pour le paiement des frais ;
- la définition du financement par des tiers dans le RDIE ;
- le recours au financement par des tiers et la réglementation de ce type de financement.

Les options de réforme envisagées

Sur la base des propositions faites par les gouvernements, les options de réforme suivantes font l'objet d'examen au sein du Groupe de travail :

◆ au titre des tribunaux et mécanismes multilatéraux ad hoc et permanents

- la mise en place d'un centre consultatif multilatéral ;
- la mise en place d'un mécanisme d'examen ou d'appel autonome ;
- la mise en place d'un tribunal de première instance et un tribunal d'appel permanents en matière d'investissements, dotés de juges à temps plein.

au titre des méthodes de nomination des arbitres et des juges et des principes éthiques régissant leur conduite

- la définition d'une méthode de sélection, de nomination et de récusation des membres des tribunaux tranchant des affaires de RDIE ;
- la mise en place un code de conduite.

◆ au titre de la participation des parties aux traités et mécanismes de contrôle en matière d'interprétation des traités

- le renforcement du contrôle exercé par les parties aux traités sur leurs instruments ;
- le renforcement de la participation des autorités publiques.

◆ au titre de la prévention et de l'atténuation des litiges

- le renforcement des mécanismes de règlement des différends autres que l'arbitrage (ombudsman, médiation) ;
- l'épuisement des recours internes ;
- la mise en place de mécanismes de traitement des demandes abusives, y compris rejet rapide des

demandes ;

- la lutte contre les procédures multiples, les pertes par ricochet et l'instauration des demandes reconventionnelles présentées par les États défendeurs.

◆ au titre de la gestion des coûts et les procédures connexes

- la mise en place de procédures accélérées ;
- la mise en place de principes/lignes directrices sur la répartition des coûts et la garantie pour frais.

◆ au titre du financement par des tiers

- l'interdit du tiers financeur ou, à défaut
- la déclaration de l'identité de ce dernier en vue d'éviter tout conflit d'intérêt.

3. De la mise en œuvre des options de réforme

Il a été proposé que les options de réforme retenues fassent l'objet d'une convention d'acceptation expresse, sur le modèle de la Convention de Maurice sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et de la Convention multilatérale de l'OCDE pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires. L'objet d'une convention d'acceptation expresse serait de faire en sorte que les réformes s'appliquent aux traités d'investissement existants.

Les travaux se poursuivent au sein du Groupe de Travail sur les différentes options de réformes et toutes les autres questions connexes.

La Côte d'Ivoire dispose d'un mandat au sein du Groupe de Travail III sur la réforme du RDIE et participe à ses différentes sessions à travers des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Justice.

A ce jour, la Côte d'Ivoire est signataire de plus de dix-huit (18) Traités bilatéraux d'investissement (TBI) dont dix (10) sont actuellement en vigueur. Plusieurs autres TBI sont en cours de négociations. Tous ces TBI comportent chacun, une clause sur le RDIE qui entre dans le champ de la réforme engagée depuis 2017.

La Côte d'Ivoire a donc un intérêt à suivre les travaux et à participer, aux côtés des autres pays d'Afrique et du monde, aux discussions en cours sous l'égide de la CNUDI.

Source : DGE / SAJRE

MANAGEMENT DE LA QUALITE

La DGE décroche la certification ISO 9001 version 2015



j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du personnel, l'obtention du certificat à la norme ISO 9001 version 2015 de

« Tous les moyens conjugués et consentis ont permis d'atteindre cet objectif qui dénote la reconnaissance de la maîtrise de la qualité par la mise en place

notre Système de Management de la Qualité (SMQ)... Tous les remerciements à chacun de vous pour s'être appropriés les objectifs ayant conduit au succès de ce projet ». C'est par ces mots que le Directeur Général de l'Economie, **Dr SAIN Oguié**, s'est félicité, dans une note à l'attention du personnel en date du 3 février 2022.

Cette certification est l'aboutissement de trois ans de travail acharné qui ont nécessité l'implication et la mobilisation de tous les agents de la Direction Générale de l'Economie (DGE). La remise officielle du certificat est attendue.



Dr SAIN Oguié veut faire de la Direction Générale de l'Economie une administration moderne et performante au service du développement de la Côte d'Ivoire

d'une organisation et d'un mode de fonctionnement conforme aux exigences de la norme internationale ISO 9001 version 2015 », fait remarquer le Directeur Général de l'Economie.

L'obtention de ce certificat est une reconnaissance internationale qui donne une assurance quant au respect des exigences des standards internationaux dans la production des documents, la qualité et la fiabilité des informations, la transparence et la modernisation des outils de la DGE pour être au mieux au service du développement de la Côte d'Ivoire.

Source: DGE / SCD

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE ÉDITION 2021

La Direction Générale de l'Economie honorée

L'édition 2021 du Prix National d'Excellence Centraux à la Direction Générale de l'Economie. a eu lieu le 5 novembre 2021 au Palais de la Présidence de la République. La Direction Générale de l'Economie (DGE) a été honorée à travers la distinction de **M. Hien SANSAN**, Directeur des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques (DPPSE).

M. SANSAN Hien, un des lauréats du Prix d'excellence 2021 dans le domaine de l'Economie et des Finances occupe les fonctions Directeur des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques (DPPSE) au Ministère de l'Economie et des Finances. Il a été nommé par décret n°2016-702 du 07 septembre 2016 portant nomination de Directeurs



M. Hien SANSAN
Administrateur des Services Financiers
Prix National d'Excellence 2021
Meilleur Agent de la Direction Générale de l'Economie

M. SANSAN Hien est Administrateur des Services Financiers, par son abnégation et son travail bien fait, a gravi différents échelons allant de Chargé d'Etudes, Chef de Service, Sous-Directeur et pour être actuellement au poste de Directeur Central qu'il occupe.

Pour rappel, la Journée Nationale de l'Excellence a pour objectif de distinguer les citoyens les plus talentueux de la société ; ceux qui par leur exemplarité professionnelle ou scolaire ainsi que dans leur vie quotidienne, font la promotion des valeurs qui concourent à l'édification de l'Ivoirien nouveau.

Source: DGE / SCD

1^{ère} ÉDITION DE « LA SEMAINE DU MUTUALISTE » Clap de fin dans la ferveur

Après cinq jours d'activités, le rideau s'est refermé de la plus belle des manières, le 18 décembre 2021, à Bingerville, sur la 1^{ère} édition de « La semaine du mutualiste ». C'est par plusieurs dizaines que les agents de la Direction Générale de l'Economie (DGE) ont pris d'assaut, tôt le matin, le complexe hôtelier O'Bord, situé en pleine nature et bordé par un vaste plan d'eau lagunaire, à quelques kilomètres de l'ancienne capitale.

Vêtus de tee-shirt et de casquettes aux couleurs (orange-



Dr SAIN Oguié (au micro), Directeur Général de l'Economie, œuvre constamment pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses agents

« Nous sommes une famille »

Très attendu, à la cérémonie de clôture, Dr **SAIN Oguié**, n'a pas manqué de lancer un appel solennel, frappé du sceau de l'entente et d'union. « *Nous sommes une famille* », a-t-il rappelé. « *Mon rôle est de faire en sorte que nous soyons un* », a déclaré Dr **SAIN Oguié**. Toujours fidèle à sa démarche de rassembleur, le Directeur Général de l'Economie a dit dans son message lancé le 13 décembre 2021, au démarrage de « La semaine du mutualiste », au 20^e étage

de l'immeuble SCIAM, au Plateau. « *Nous avons révé ensemble de cet instrument (la MUADGE) de cohésion et de fraternité...La MUADGE regroupe l'ensemble des agents qui forme un corps, une famille. C'est ce que nous continuerons de faire* », rappelait-il. Lors de cette Semaine du Mutualiste, un accord a été signé entre l'IPS-CGRAE et la MUADGE pour vulgariser la Retraite Complémentaire par Capitalisation au sein de la DGE.

Placée sous le patronage du Ministre de l'Economie et des Finances, M. **Adama COULIBALY**, « La



Les mutualistes n'ont pas boudé leur plaisir. Ils se sont véritablement égayés

blanc et vert) de la Mutuelle des Agents de la Direction Générale de l'Economie (MUADGE), organisatrice de l'évènement, les agents étaient facilement visibles sur le vaste site d'accueil ce samedi.

Les agents, avec à leur tête Dr **SAIN Oguié**, Directeur Général de l'Economie n'ont pas boudé leur plaisir. Ils se sont véritablement égayés. Le tournoi de football qui a vu la participation de l'ensemble des directions et services rattachés de la DGE, a été remporté, quant à lui, par l'équipe mixte du Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (SRHMG) et du Service de la Qualité et de la Normalisation (SQN).



Le Bureau de la MUADGE avec à sa tête le dynamique Président AHISSA Williams (au micro) n'a ménagé aucun effort pour permettre la réussite de cet évènement historique au sein de la DGE

semaine du mutualiste » vise à promouvoir la cohésion et la convivialité au bénéfice des agents de la DGE. « *Mutualisation des moyens, cohésion et convivialité en milieu professionnel* », tel était le thème de cette 1^{ère} édition.

Source: DGE / SCD

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME A LA DGE

Dr SAIN Oguié : « je m'engage à faire la promotion des femmes, mais sans complaisance »

Le mardi 8 mars 2022 marquait la Journée Internationale des Droits de la Femme. A cette occasion, le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié** a sillonné les différents Services rattachés et Directions pour rendre hommage aux femmes. Partout où il est passé, il a eu le même message pour toutes. En effet, Dr **SAIN Oguié** a fait savoir aux femmes de la DGE sa détermination à les promouvoir aux postes de responsabilité. Mais sans complaisance.

« Vous êtes ici toutes de belles femmes.

Mais aujourd'hui nous célébrons plus la beauté intellectuelle et professionnelle, parce qu'il s'agit de vos droits et à cette occasion solennelle, ce que j'aurais souhaité est que vous preniez l'initiative de faire le point, par rapport à ce qui existe et les avancées que nous avons eues au niveau de la DGE. J'y attache du prix. C'est même un crédo pour moi, de faire émerger les dames dans le processus d'encadrement et de restructuration de la DGE. Je partage souvent ce souci avec chacun des Directeurs. S'il y a des dames qui ont des compétences avérées et qui peuvent servir à des

postes de responsabilité, il ne faut pas hésiter à leur accorder la promotion. Je m'inscris dans cette logique sans complaisance », a-t-il laissé entendre avant d'avertir : « Il ne s'agit pas de se dire que comme, je suis une femme, je dois être promue. Je veux des femmes professionnellement engagées ».

Par ailleurs pour le DGE, cette journée consacrée aux droits de la femme devrait être l'occasion pour les femmes de « se retrouver entre elles, faire le point des avancées d'un certain nombre de directives ou d'orientations pour

savoir comment cela a été implémenté au niveau de la Direction générale de l'Economie ».

De leur côté, les femmes à travers leurs différentes porte-paroles, ont traduit leur gratitude au Dr **SAIN Oguié** pour l'intérêt qu'il leur porte et surtout pour s'être déplacé pour leur rendre hommage.

Pour rappel, l'édition 2022 de la Journée internationale des droits de la femme s'est déroulée autour du thème : « **Egalité des chances pour un avenir durable en Côte d'Ivoire** ».

Source: DGE / SCD



Le Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié, a sillonné tous les Services lors de cette journée, pour traduire toute sa reconnaissance aux femmes et les inciter au travail bien fait.

PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE (GPE) Trois auditeurs de la DGE reçoivent leur parchemin

Originaires de plusieurs pays de la sous-région dont la Côte d'Ivoire, les auditeurs de la 21^e Promotion du Programme de formation en Gestion de la Politique Économique (GPE), au nombre de 42, ont officiellement reçu, le 24 février 2022, à l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, leur diplôme après 12 mois de formation.



(De gauche à droite). MM. **YAO Koffi Norbert** du SCD, **OULA Marcos Stéphane** de la DAFER et **IRIE BI Tah Guillaume** de la DPCEI

La Direction Générale de l'Economie (DGE) était représentée lors de cette remise de diplôme par trois de ses agents, contre six pour la 20^e promotion.

Deux de ses agents sont attendus pour la 22^e promotion. Le programme GPE-Abidjan a formé, depuis sa création, plus de 700 experts originaires de 10 pays de la sous-région.

Source: DGE / SCD

CANCER DE LA PROSTATE

Des agents de la DGE se font dépister

Le lundi 29 novembre 2021, les agents (hommes) de la Direction Générale de l'Economie (DGE) sont venus nombreux pour se faire dépister du cancer de la prostate, au 5^e étage de l'Immeuble Alliance, au Plateau où est logé une grande partie du personnel.

Pour cette première édition organisée par le Service Social des Ressources Humaines de la DGE, en partenariat avec le *Centre Médical Seydou TRAORE*, ce sont les agents âgés de plus de 43 ans qui ont été sélectionnés et c'est la deuxième méthode qui a été utilisée, c'est-à-dire l'examen de prise de sang. Ainsi, ce sont plus d'une centaine du personnel dont le Directeur Général de l'Economie Dr **SAIN Oguié**, ses collaborateurs, les Conseillers Techniques, les Directeurs Centraux sous-directeurs, Chefs de service, disciplinée et enthousiasmée s'est adonnée à cet test de dépistage.

Qu'est-ce que le cancer de la prostate ?

Le cancer de la prostate est un cancer de l'homme âgé. Mais il peut se contracter de manière exceptionnelle avant l'âge de 45 ans. Cependant, sa fréquence augmente régulièrement avec l'âge. Le cancer de la prostate est une tumeur qui évolue en général lentement, à partir de cellules de la glande prostatique devenues anormales.

Les signes du cancer de la prostate

À un stade plus avancé du cancer de la prostate, les signes se manifestent par des troubles urinaires qui apparaissent : difficultés à uriner, fréquence exagérée des envies

d'uriner avec émission d'un faible volume, rétention des urines pouvant entraîner une infection.

Les facteurs risque du cancer de la prostate

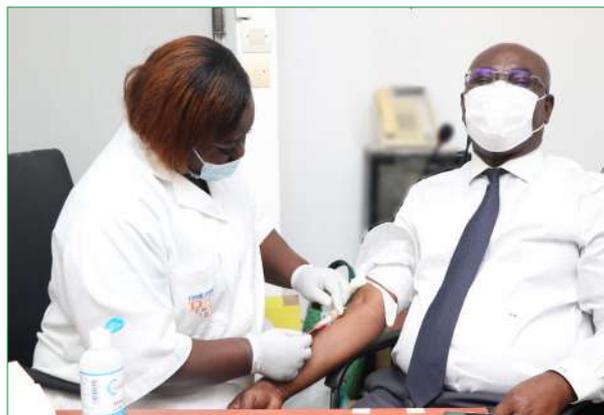
Si l'un des parents proches masculins a un cancer de la prostate ou en a eu par le passé (un frère, votre père ou un oncle), le risque d'avoir le cancer de la prostate est élevé. De même, une consommation insuffisante en fruits et légumes, associée à une consommation trop élevée de graisses pourraient augmenter le risque de développer un cancer de la prostate.

La prévention

Les aliments riches en lycopène peuvent aider à prévenir le cancer de la prostate. Le lycopène est ce qui s'appelle un antioxydant, c'est-à-dire une molécule qui peut éviter que les cellules ne soient endommagées. Les tomates et les produits à base de tomates, notamment les sauces de tomates concentrées comme le ketchup et la soupe de tomate sont une bonne source de lycopène.

Dépistage

Le dépistage du cancer de la prostate se fait par l'observation du Dosage du PSA(...) dans le sang. L'examen consiste à mesurer la concentration sanguine d'une protéine synthétisée par la prostate (l'antigène spécifique de la prostate) qui est normalement présente dans le sang. Son taux est généralement élevé en cas de cancer. Cependant, une inflammation, une infection urinaire, un long trajet en voiture,



Dr SAIN Oguié, Directeur Général de l'Economie a donné l'exemple en se faisant dépister du cancer de la prostate

Crédit Photo: DGE

des rapports sexuels récents, une activité physique intense... peuvent également entraîner son augmentation. Le dosage de cette protéine ne suffit donc pas non plus à dépister un cancer de la prostate. Ce test sanguin est donc réalisé parallèlement au toucher rectal.

Traitements

Les traitements disponibles du cancer de la prostate sont le retrait de la prostate, la thérapie hormonale et la radiothérapie. Tous ces traitements s'accompagnent d'un risque d'effets secondaires, les plus courants étant la perte de désir sexuel, l'incapacité à obtenir ou maintenir une érection et une incontinence urinaire. En raison de ces risques, de nombreux hommes décident de ne pas être suivis et choisissent de commencer le traitement seulement quand il est absolument nécessaire. **Le cancer de la prostate peut être guéri s'il est diagnostiqué et traité à un stade précoce**, mais pas s'il a atteint les os avoisinants.

Cependant, la vie peut être prolongée et les symptômes contrôlés à l'aide des traitements cités ci-dessus, ainsi qu'en utilisant la chimiothérapie et des antidouleurs.

Sources : SRHMG / SCD

Le Journal

de la Direction Générale de l'Économie



Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié
Directeur Général de l'Économie

Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette
*Sous-directeur de la Communication et
de la Documentation*

Comité de rédaction

BROH Guy Joel
ZADI Ange
KOUAME Pierre
ANOH Kouao

Infographie

Stéphane KOUAKOU
Ghislain Sémahé MINNAIN

Photo

Stéphane KOUAKOU
Ghislain Sémahé MINNAIN

Illustration

Ephrem KOUASSI

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contact

27 20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan-Plateau, Imm.SCIAM, 6^è étage



Au Cœur de l'Économie

**Direction Générale de l'Économie (DGE),
sise au 6^e étage, immeuble SCIAM, Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36
Email: dgecom@dge.gouv.ci - www.dge.gouv.ci**